



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
L'EURE

ARRÊTÉ N° 2024 – 18 – CONC
PORTANT LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS
PHYSIQUES ET SPORTIVES
SESSION 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Vu le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;
- Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
- Vu le code des sports, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L.221-3 que les sportifs, les arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;
- Vu l'arrêté du 14 septembre 2005 fixant le programme des épreuves des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Vu l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
- Vu l'arrêté n° 2023 – 15 – CONC du 04 avril 2023 portant ouverture du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2024 ;
- Vu l'arrêté n° 2023-46-CONC du 20 juillet 2023 portant admission à concourir aux épreuves du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2024 ;
- Vu l'arrêté n° 2023-49-CONC du 30 octobre 2023 portant désignation des membres du jury du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2024 ;

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 - Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

Vu l'arrêté n° 2023-50-CONC du 30 octobre 2023 portant désignation des correcteurs et examinateurs du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2024 ;
 Vu l'arrêté n° 2023-46-CONC du 18 janvier 2024 portant admission à concourir aux épreuves du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2024 (annule et remplace l'arrêté n° 2023 – 46 – CONC du 20 juillet 2023) ;

Considérant la décision du jury d'admission qui s'est réuni le 06 mai 2024 dans les locaux du Centre de Gestion pour statuer sur les candidats déclarés admis au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à l'issue des épreuves d'admission.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des concours externe et interne d'éducateur territorial des activités physiques et sportives **à compter du 6 mai 2024**, les candidats ci-dessous cités :

CONCOURS EXTERNE :

NOM	Prénom
BANCE	Alexandre
BUSIN	Clémence
CLÉMENT	Arnaud
COLLET	Lenaïc
DAGNEAUX	François
DENIS	Hugo
DULAC	Mattéo
GUILLAUME	Régis
MONTAZ-ROSSET	Marlène
PAGAY	François
PY	Valentine
RIVET	Maud
ROCHER	Isabelle
SICOT	Julien
SOUILLAT	Corentin

CONCOURS INTERNE :

NOM	Prénom
CHABERT	Nicolas
CHARPENTIER	Sabrina
CRETOT	Vincent
GERARD	Lucie
HAREL	Dylan
HEBERT	Amandine
HONDERLIK	Nicolas
JOYEZ	Delphine
LEGOUIX	Juliette
LEVEILLE	Christian
PUCHOIS	Lydie
RONEY	Alexandre
VALIN	Arnaud

TROISIÈME CONCOURS :

Cette voie de concours n'a pas été ouverte lors de la session 2024 du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

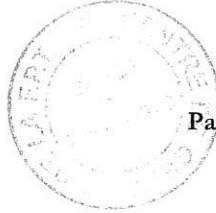
10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOIX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 - Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

Fait à Evreux, le 06 mai 2024

Le Président



Pascal LEHONGRE

